

LES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

L'ATOUT CADRE DE VIE



Pourquoi développer les aménagements paysagers ?

→ Valoriser l'image de mon entreprise

La nature et le végétal véhiculent des messages très positifs qui sont associés à mon entreprise.

→ Favoriser le bien-être et travailler mieux

- Que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur, l'aménagement paysager procure un cadre de travail plus agréable, plus convivial et limite les nuisances sonores.
- Les espaces verts apaisent les états de stress, procurent un sentiment de bien-être et ont un impact positif sur la santé, la concentration, la créativité et la productivité au travail.

→ Etre un acteur de l'environnement

- Les enjeux liés à la nécessaire transition écologique et climatiques et demandent de repenser l'aménagement des espaces.
- C'est un projet qui entre dans une politique de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), accessible à toute entreprise quelle que soit sa taille ou ses activités, et qui participe à sa gestion des problématiques environnementales.
- C'est un moyen de prendre en considération la biodiversité et d'agir plus efficacement en faveur de sa préservation.



Depuis le 1^{er} juillet 2022, les traitements de synthèse sont définitivement interdits dans les voies d'accès privées, les espaces verts et les zones de repos sur les lieux de travail.

Votre entreprise peut devenir actrice de la biodiversité : faites appel à un professionnel du paysage pour mettre en place les techniques alternatives adaptées à vos espaces.



LES ENTREPRISES DU PAYSAGE

www.lesentreprisesdupaysage.fr

chaque
jardin
compte

AMÉLIORENT VOTRE CADRE DE VIE



COMMENT PROCÉDER ?

➔ Par l'identification des enjeux et des besoins. Elle pourra être précisée, enrichie, améliorée, ou seulement confortée par un paysagiste.

Exemples de questions à se poser :

- Quels sont les objectifs ?
- Comment intégrer la biodiversité et la mesurer depuis la conception du projet jusqu'à sa réalisation et son entretien ?
- Quelles sont les caractéristiques du site ?
- Quelles sont les contraintes de calendrier, liées à la spécificité du travail avec du végétal ?
- Quelles sont les contraintes d'occupation de l'espace, de circulation piétonne et automobile ?
- Quels sont les moyens budgétaires et/ou humains que l'entreprise pourra consacrer à long terme à l'entretien de l'aménagement ?



➔ Par la concertation, avec les utilisateurs finaux, avec les collaborateurs chargés de la QSE et de la politique RSE et avec les techniciens chargés de l'entretien.

➔ Par la réflexion sur le coût global et sur les bénéfices immédiats pour un investissement à long terme répondant aux préoccupations actuelles.

➔ Par la prise en compte dès l'amont de l'entretien des aménagements paysagers (taille et tonte doivent être adaptées pour préserver la biodiversité, le réemploi sur site des résidus de taille et tonte doit être privilégié).

LES FACTEURS CLÉS DE SUCCÈS

Les points incontournables

- ✓ Utiliser les outils techniques et réglementaires à votre disposition (le Fascicule 35, les règles professionnelles du paysage)
- ✓ Réutilisation des sols en place par des amendements
- ✓ Promouvoir l'achat local et les producteurs s'inscrivant dans une démarche de développement durable
- ✓ Privilégier les essences les plus adaptées pour limiter l'entretien et l'arrosage
- ✓ Privilégier l'arrosage automatique
- ✓ Recourir aux méthodes alternatives et à la gestion différenciée de l'entretien (oublier le « zéro défaut ») pour l'amélioration constante de la biodiversité

Les points de vigilance

- ✓ Effectuer un état des lieux initial et une étude des sols.
- ✓ Impliquer les acteurs.
- ✓ Mesurer l'impact du projet par rapport à la biodiversité
- ✓ Privilégier le mieux disant et non le moins disant.
- ✓ Prévoir un budget de fonctionnement suffisant pour assurer la pérennité de l'aménagement et la préservation de la biodiversité



FAÎTES APPEL À UN PROFESSIONNEL

Les professionnels du paysage ont vocation à vous accompagner tout au long de la réalisation et de l'entretien de vos aménagements paysagers.

Ils sont le partenaire naturel pour vous permettre de réaliser des aménagements paysagers pérennes et vertueux, selon les règles de l'art.

Votre Entreprise du Paysage :



LES ENTREPRISES DU PAYSAGE

www.lesentreprisesdupaysage.fr